



Obtenir la garde de mes frères et soeurs

Par **Ragnild**, le **31/01/2014** à **15:47**

Bonjour,

Je vous contacte pour vous exposer ma situation. J'ai 19 ans, je suis l'aînée d'une famille de neuf enfants. Un de mes frères a presque 17 ans, et il est à l'étranger pour faire des études de médecine (il est brillant). Mes autres frères et soeurs ont entre 12 ans et dix mois. Ma mère a rompu définitivement avec toute sa famille. Du côté de mon père, j'ai un vague oncle dont plus personne ne veut entendre parler et un grand-père adorable. Je suis associée depuis ma majorité avec mon père dans l'entreprise d'ébénisterie familiale.

Il y a quelques mois, mes parents ont eu un accident de voiture et sont dans le coma. Par miracle ma petite soeur n'a pas été gravement blessée. Mon grand-père avait eu le coeur brisé par l'attitude de mon oncle et par la mort de ma grand-mère. Cet accident a été horrible pour lui. Il est de plus en plus fatigué et doit maintenant se faire opérer et se reposer plusieurs semaines. C'est lui qui a la garde de mes frères et soeurs et qui a réglé les affaires pour que je puisse gérer toute seule l'entreprise. Ces derniers mois, j'ai fait le point avec les clients et les employés, équilibré les comptes pour me verser un salaire suffisant pour payer les gens que j'ai dû embaucher, j'ai recruté une secrétaire-comptable pour remplacer ma mère, et il a fallu que je travaille pour deux pour remplacer mon père et honorer nos commandes dans les délais.

Maintenant, je vais me retrouver toute seule, j'ai peur que mes frères et soeurs ne soient placés en foyer ou chez des inconnus et qu'on soit séparés. C'est très dur, et depuis que grand-père est parti à l'hôpital, ils ont peur qu'on vienne les récupérer, parce que je n'ai aucune autorité sur eux (s'ils sont malades, je ne peux par exemple pas faire les démarches). J'ai vu que la loi prévoit les cas de décès ou de déchéance de l'autorité parentale, mais je n'ai rien vu pour mon cas. Que dois-je faire ? Contacter un avocat ? Où en trouver un qui soit spécialiste de la question ?

Est-ce que je vais pouvoir garder ma famille avec moi, sachant qu'avec mon grand-père nous avons embauché des gens pour s'en occuper (deux personnes), que j'ai recruté une seconde femme de ménage et un répétiteur parce que nous n'allons pas à l'école jusqu'au bac, les parents faisaient cours à la maison? L'entreprise rapporte assez pour qu'on vive bien, j'habite la maison de mes parents, je n'ai jamais arrêté de payer les emprunts même aux moments les plus difficiles, je n'ai eu aucun retard dans les commandes, mais j'ai peur qu'on me trouve trop jeune pour m'occuper de ma famille. C'est juste temporaire, l'état de mes parents a de bonnes chances de s'améliorer, et mon grand-père ira mieux après son opération.

Par **pseudozut**, le **31/01/2014** à **16:41**

bonjour,

bravo, je vous trouve courageuse et téméraire face aux aléas de la vie de toute votre famille

peut être contactez une assistante sociale au centre médico social

courage et félicitations pour votre volonté

Par **Ragnild**, le **02/02/2014** à **13:40**

Merci de votre réponse, je vais essayer de prendre contact avec une assistante sociale, elle pourra peut-être me dire que faire.

Par **pseudozut**, le **02/02/2014** à **19:18**

bonsoir,

exactement ; mais vous pouvez voir également l'infirmière de l'établissement scolaire ou étudiant de vos frères et sœurs.

en principe, les juges évitent de séparer une fratrie

bon courage et bonne soirée

Par **Ragnild**, le **07/02/2014** à **09:31**

Je vous remercie pour votre conseil d'aller voir une assistance sociale, elle m'a rassuré en me disant comme vous qu'on évitait de séparer les fratries ; elle va m'aider à trouver un avocat spécialiste du droit de la famille pour me conseiller.